

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET ACHATS – FT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260226-D-2026-04-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

DECISION N° D-2026-04



**PORTANT SUR LE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE CRECHE A PFASTATT**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

VU les articles L2125-1 2° et R2162-15 et suivants du Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 1040B du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération du 25 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel Annonces des Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 24 juillet 2024 ;

CONSIDERANT le procès-verbal de la phase esquisse du jury de concours de maîtrise d'œuvre tenu le 24 février 2026 relatif au projet de construction d'une crèche à Pfastatt ;

Décide :

Article 1^{er} : Le lauréat désigné par le nom du cabinet d'architecture mandataire du groupement est le suivant :

- SLBE ARCHITECTES, architecte mandataire, 4 rue des Primevères à Mulhouse
- Co-traitants :
 - o THERMI-D, BET Fluides / Electricité / Performances énergétiques, 5b rue de Soultz
 - o STRUCTURE CONCEPT, BET Structure / Economie, 37 rue Victor Schoelcher à Mulhouse
 - o SSI3C, Coordinateur SSI, 25a lieu-dit basse baroque à Labaroche
 - o CARDOMAX, VRD / Paysagiste, Allée Pierre Gilles de Gennes à Sélestat

Aux motifs que :

- Le projet présenté par SLBE ARCHITECTES est celui qui répond le mieux aux exigences du programme eu égard aux critères retenus dans le règlement du concours :
 - o Le fonctionnement global est clair et intègre un positionnement cohérent des divers locaux. La gestion des flux est fonctionnelle et réalisée par une distribution centripète des différents espaces de vie depuis le hall principal. Une seconde circulation linéaire permet la desserte des autres locaux. Le projet

comprend une très bonne relation entre les espaces intérieurs et extérieurs par la prolongation des locaux d'activités vers les espaces extérieurs dédiés.

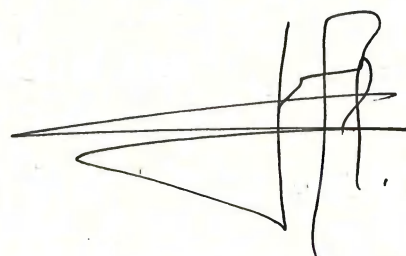
- o L'architecture volumétrique du bâtiment est constituée d'un socle central linéaire "blanc" duquel émergent des "boîtes colorées" qui sont très adaptées au site et à l'usage. De plus, l'intégration du bâtiment est améliorée par le traitement des variations altimétriques en utilisant la variation de hauteur des acrotères.
- o Le principe d'implantation permet de créer des espaces extérieurs distincts affectés aux cours et terrasses et protégées des vents dominants.
- o Les besoins en chauffage du bâtiment sont minimisés grâce à un traitement de son enveloppe engendrant une bonne résistance thermique ainsi qu'une bonne inertie.
- o Le principe de chauffage assuré par une pompe à chaleur air/eau réversible et la ventilation par une CTA double flux est satisfaisant.
- o La composition des façades, le positionnement et le dimensionnement des ouvertures, couplé à la mise en œuvre d'une protection solaire rapportée, permettent un bon éclairage naturel des locaux tout en maîtrisant les apports solaires.
- o Les espaces végétalisés participent également de façon efficace au confort en été par la création de masques solaires, permettant d'éviter les surchauffes au droit des ouvertures et en pied de façades.
- o Le ratio global sur le projet est très cohérent avec une valeur globale de 3039,67€HT/m².

Article 2 : Le groupement désigné lauréat représenté par son mandataire est invité aux négociations en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, insérée au registre des délibérations et transmis au contrôle de légalité. Le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. Pierre LOGEL, Président du jury de concours
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Sausheim, le 26 février 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'J' with a horizontal line extending to the left.

Le Président

Fabian Jordan

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication),
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité).